

Procédure d'expulsion pour trouble de voisinage : quel délais ?

Par Dalva88, le 14/05/2023 à 13:04

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je suis grandement atteinte psychologiquement par une situation délicate, et j'espère peut-être y trouver quelqu'un en connaissance de cause qui pourrait m'éclairer : Nous venons d'emménager dans un nouvel appartement que nous avons eu grace au travail de mon compagnon qui propose des logements à loyer réduits. C'est un appartement magnifique, et beaucoup plus grand que nous pourrions espérer avoir sans cette baisse de loyer. C'est parfait pour nous car nous souhaitons fonder une famille, et je ne touche pas beaucoup d'argent.

Bref, lors de notre première soirée hier, nous avons été témoins d'une grave crise psychotique de notre voisine du dessus. Cela nous a particulièrement effrayé : il s'agissait de hurlements violents et menaçants, à tournure religieuse et psychotique.

Nous avons fini par appeler les pompiers, qui l'ont faite hospitalisée. Après s'être renseignés, il semblerait que cette situation dure depuis plus de 2 ans, que c'est un calvaire pour les voisins, et que c'est la raison pour laquelle notre appartement ainsi que celui du dessus n'aient pas été mis en location pendant les deux dernières années.

Il semblerait cependant qu'une procédure d'expulsion soit presque finalisée, cette locataire étant sous l'obligation de rendre ses clés depuis deux mois : les huissiers sont venus à deux reprises, l'appartement a été vidé, elle devait rendre les clés mais ne l'a pas fait. Nous sommes ainsi extrêmement inquiets, autant pour notre tranquillité que pour notre sécurité, si nous avions à partager notre lieu de vie avec une personne aussi instable et imprévisible.

La situation ne semble saine ni pour elle (qui est seule dans un appartement vide, sans suivi, sans traitement) ni pour nous (qui vivons une période personnelle extrêmement difficile depuis deux ans, avec plusieurs fausses-couches qui me détruises mentalement et un parcours de fiv très éprouvant: cet appartement était pour moi un point positif dans ma vie sur lequel je pouvais me concentrer.)

Ainsi ma question est la suivante : vu qu'il y a déjà eu une décision d'expulsion, que les huissiers sont venus, que l'appartement est vide, et qu'elle devait rendre ses clés il y a deux mois : dans quel lapse de temps pourrions nous espérer qu'elle quitte les lieux pour de bon ?

En vous remerciant d'avance pour votre aide.

Par miyako, le 14/05/2023 à 14:34

Bonjour,

Il faut que le propriètaire demande l'intervention de la force publique pour l'expulser ,cela peut prendre plusieurs mois. Si le bailleur fait une demande dans ce sens ,il faut un relogement ailleurs.

Cordialement